



DÉBATS DU SÉNAT

1^{re} SESSION • 41^e LÉGISLATURE • VOLUME 148 • NUMÉRO 101

LE BUREAU DU CONSEIL PRIVÉ L'engagement envers le bilinguisme officiel

Question de

l'honorable Claudette Tardif

Le mardi 25 septembre 2012

LE SÉNAT

Le mardi 25 septembre 2012

LE BUREAU DU CONSEIL PRIVÉ

L'ENGAGEMENT ENVERS LE BILINGUISME OFFICIEL

L'honorable Claudette Tardif (leader adjoint de l'opposition) : Honorables sénateurs, en août dernier, le gouvernement a affiché deux avis de postes de hauts fonctionnaires à combler au sein d'organismes fédéraux sans exiger le bilinguisme des candidats. Les deux avis émis par le Bureau du Conseil privé mentionnent que la maîtrise des deux langues officielles est préférable, mais non obligatoire.

Les deux avis portent sur le poste de commissaire en chef à la Commission canadienne des droits de la personne et sur les postes de président, de vice-président et de membre du futur Tribunal de la sécurité sociale. Le traitement salarial varie entre 139 000 \$ et 262 000 \$ pour ces postes de haute direction.

Honorables sénateurs, la dualité linguistique du Canada est l'une des caractéristiques fondamentales et déterminantes de notre pays. Pourquoi le gouvernement abandonne-t-il encore une fois son engagement envers le bilinguisme officiel?

[Traduction]

L'honorable Marjory LeBreton (leader du gouvernement) : Honorables sénateurs, je conteste le dernier commentaire du sénateur Tardif. Le gouvernement n'a pas rompu et ne rompra pas l'engagement du Canada envers nos deux langues officielles.

En ce qui a trait aux deux postes auxquels fait allusion le sénateur, je ne suis pas au courant de tous les détails entourant leur affichage. Je serais cependant heureuse de me renseigner à ce sujet et de transmettre aux sénateurs l'information que j'obtiendrai. Je

le répète, je crois que le gouvernement est favorable à ce que le bilinguisme fasse partie des exigences des postes de haut niveau, surtout les postes de hauts fonctionnaires et de mandataires du Parlement.

[Français]

Le sénateur Tardif : Honorables sénateurs, j'ai une question complémentaire. Je remercie madame le leader de l'engagement qu'elle a pris de s'informer au sujet de ces postes. Malheureusement, on sait que ces avis de candidature s'inscrivent dans la lignée de la nomination d'une personne unilingue au poste de vérificateur général. Le gouvernement a encore raté la chance de montrer sa volonté de protéger le bilinguisme officiel au sein de la fonction publique.

Pourquoi le gouvernement reste-t-il indifférent quant à la perception bien vivante et grandissante de l'érosion de l'esprit de la Loi sur les langues officielles au Canada?

[Traduction]

Le sénateur LeBreton : Encore une fois, je conteste le commentaire concernant l'érosion de l'esprit de la Loi sur les langues officielles. Le Sénat a examiné en profondeur le mandat du vérificateur général et les circonstances entourant sa nomination. Celui-ci a même comparu devant le comité plénier du Sénat.

Je ne suis pas d'accord avec madame le sénateur lorsqu'elle affirme, à tort, que le gouvernement ne souscrit pas pleinement à la dualité linguistique. Ceux d'entre nous qui ont suivi l'actualité politique au cours de l'été peuvent d'ailleurs confirmer que des annonces concernant la Loi sur les langues officielles du Canada et les progrès réalisés dans le dossier de la Feuille de route ont été faites un peu partout au pays.